

# AVANT-PROPOS

Le **Traité de Contrepoint** que nous présentons aujourd'hui à nos collègues se distingue par son plan des ouvrages antérieurs. Il est bien évident que les exercices de contrepoint doivent être progressifs : on écrit d'abord à 2 voix, puis à 3 voix, à 4 voix et ainsi de suite. L'exposé des règles, en revanche, réclame un ordre tout différent, non pas progressif mais logique. Vouloir mélanger règles et exercices ne peut amener que de la confusion ; d'où la division en deux parties qui est adoptée ici, plus claire et plus pratique, croyons-nous, que la présentation traditionnelle.

## 1<sup>re</sup> Partie. — Règles du Contrepoint rigoureux.

C'est la partie théorique de l'ouvrage. Les règles du contrepoint rigoureux y sont exposées dans un ordre méthodique (règles rythmiques, mélodiques, harmoniques). Les 10 chapitres sont divisés en 122 paragraphes numérotés et illustrés de courts fragments musicaux.

## 2<sup>e</sup> Partie. — Exemples de Contrepoint rigoureux.

Cette seconde partie est réservée aux réalisations. Les 19 chapitres présentent les exemples dans un ordre progressif de 2 à 8 voix. Un certain nombre de ces exemples ont été composés par des élèves pendant leurs études de Contrepoint au Conservatoire National Supérieur de Musique. Les autres exemples ont été composés par nous-mêmes. Si on en a la curiosité, il sera facile de retrouver le nom de l'auteur de chaque exemple en consultant l'un des Index placés à la fin du volume. Dans cette deuxième partie, les règles et tolérances principales sont rappelées très brièvement en tête des chapitres. Les numéros entre parenthèses renvoient aux paragraphes de la première partie.

\* \* \*

Exiger des élèves un contrepoint satisfaisant pour l'oreille et pas seulement pour l'œil, tel est le souci constant de notre enseignement. Tel est aussi le principe qui nous a guidés pour la rédaction de ce manuel. Les règles du contrepoint sont sévères, mais les limitations de toutes sortes qu'elles imposent visent à un seul but : développer l'imagination mélodique de l'élève dans le respect de l'oreille. Aussi la contrainte, loin d'être esquivée, doit-elle être volontairement acceptée comme un facteur de progrès et de souplesse dans l'écriture. Enfin, la nécessité d'obéir à un code oblige l'élève à un contrôle perpétuel, vertical et horizontal, de la polyphonie. Son oreille, toujours tenue en alerte, devient sensible aux moindres inflexions du langage musical. Au terme de cette étude, ses images auditives sont parfaitement claires et instantanées.

Richesse de l'invention mélodique, souplesse de l'écriture, oreille affinée : voilà ce que la pratique du contrepoint rigoureux, et elle seule, peut offrir. C'est pourquoi cette ancienne discipline possède aujourd'hui encore une exceptionnelle valeur éducative.